

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 95.103

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 27 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Septembre 1995

DATE D'AFFICHAGE

20 Septembre 1995

ÉTAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDBLER
M. MALBOIS par MME LECOMTE-RULLIER
M. MONNARD par M. DINDINAUD
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENT EXCUSE :

M. LACOTTE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COLLEGE EMILE ZOLA

VOTE : UNANIMITE

La Commission des sports qui s'est réunie le 27 Juillet 1995 a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.200,00 F à l'Association Sportive du Collège Emile Zola pour la sélection de l'équipe de golf du Collège aux Championnats de FRANCE scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU L'avis de la Commission des Sports,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 1.200,00 F à l'Association Sportive du Collège Emile ZOLA.
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.18 - Article 657 (Crédits réservés des Sports).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Octobre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN